



COMPTE RENDU CE DU 22 JUIN 2016

1/ Approbation du procès-verbal du 25 Mai 2016.

Consultation : Adopté à l'unanimité

2/ Information sur l'analyse et les résultats économiques du mois de Mai 2016 intégrant commandes, CA, OP et facturation et PNL par régions.

Commandes projets fin mai : 48.6 M€, soit + 1.4 M€ par rapport à 2015

Contrats fin mai : 32.10 M€, soit - 7.5 M€ par rapport à 2015

Chiffre d'affaires projets fin mai : 53.7 M€, soit - 3.3 M€ par rapport au budget et - 7.1 M€ par rapport à 2015

Chiffre d'affaires contrats fin mai : 38.4 M€, soit - 0.2 par rapport au budget et +0.2 M€ par rapport à 2015

Facturation fin mai : projets : 46.6 M€ soit - 5 M€ par rapport au budget et - 5.6 M€ par rapport à 2015

Facturation contrats : 35.5.M€ soit +0.3 M€ par rapport au budget et - 1.1 M€ par rapport à 2015.

Résultat opérationnel fin mai : - 2.8M€, soit - 1.9 M€ par rapport au budget et - 2.7 M€ par rapport à 2015

L. GOUGET annonce que le budget fixé concernant le déménagement vers Rueil a été un « peu » dépassé mais des économies en termes de loyer et de frais de fonctionnement engendreront, in fine, des économies par rapport aux coûts engagés.

- P&L par région et les frais de siège correspondants

NXTO France - P&L Budget 2016					
ke€	TOTAL FRANCE	GE	GO	NDF	
CA services récurrents	93 903	27 883	33 373	32 646	
Marge directe services récurrents	40 044	11 808	14 720	11 047	
<i>en % du CA</i>	<i>42.6 %</i>	<i>42.3 %</i>	<i>44.1 %</i>	<i>33.8 %</i>	
Marge de prod services récurrents	31 316	9 762	12 025	9 393	
<i>en % du CA</i>	<i>33.3 %</i>	<i>35.0 %</i>	<i>36.0 %</i>	<i>28.8 %</i>	
CA services non récurrents	44 260	10 896	15 859	17 505	
Marge de prod services non rec	7 005	1 375	2 754	2 975	
<i>en % du CA</i>	<i>15.8 %</i>	<i>12.6 %</i>	<i>17.4 %</i>	<i>17.0 %</i>	
CA produits	98 290	24 521	36 804	36 965	
Marge directe produits	18 644	5 364	6 809	5 914	
<i>en % du CA</i>	<i>19.0 %</i>	<i>21.0 %</i>	<i>18.5 %</i>	<i>16.0 %</i>	
Total CA	236 452	63 300	86 037	87 116	
Total Marge de production	55 281	16 212	21 192	17 922	
<i>En % du CA</i>	<i>23.4 %</i>	<i>25.0 %</i>	<i>24.6 %</i>	<i>20.6 %</i>	
Coût des ventes	(28 505)	(7 678)	(9 607)	(9 558)	
Contribution	25 971	8 411	11 399	8 240	
<i>En % du CA</i>	<i>11.0 %</i>	<i>13.3 %</i>	<i>13.2 %</i>	<i>9.3 %</i>	
Résultat opérationnel	2 763				
<i>En % du CA</i>	<i>1.2 %</i>				

- Budget 2016

Le retard pris sur les 5 premiers mois est de -1.9 M€. Les tendances sont en deçà du budget à fin juin (prévu à 0) mais continuent à s'améliorer selon L. GOUGET. Pour rappel à fin mai le budget devait être à - 0.9 M€.

Les élus rappellent que l'entreprise a traversé de nombreuses épreuves, ce qui agit sur le moral et l'engagement des salariés qui ne comprennent pas la situation dans laquelle se trouve la société. La volonté des élus est d'obtenir des explications. L'inquiétude principale réside dans le délai de prise de mesures et l'amélioration des résultats.

K GOUGET répond que le redressement d'une entreprise prend du temps et passe par plusieurs étapes.

Il annonce que le pipe continue à augmenter avec de gros projets en perspective, ce qui est un signe positif. En revanche, le parc contrat est à un niveau insuffisant.

La CGT demande où en sont les chiffres de NXO Experts .L. GOUGET précise que l'entreprise, qui fait une partie de son chiffre avec NXTO France, est en avance par rapport au budget. **La CGT exprime sa crainte que l'entité n'aspire la liquidité de NXTO France.** Le DAF affirme que NXO Experts à un rôle d'apporteur d'affaires en plus de celui de sous-traitant.

La CGT relève que faire appel à NXO experts qui applique des prix plus élevés que la concurrence peut amener à fausser cette dernière.

La CGT demande s'il y a des mesures spécifiques qui vont être mises en place et si le DAF a déjà fait une croix sur le CA ? Le DAF répond que nous sommes en retard et qu'on ne va pas aussi vite que prévu mais la logique c'est la poursuite d'un plan de marge identique à celui prévu au budget.

La CGT met en exergue la non volonté affichée de recruter des commerciaux, notamment pour remplacer ceux qui partent.

La CGT demande si l'amélioration des résultats est générée par la baisse de la masse salariale L. GOUGET répond qu'il n'y a pas d'impact sur l'Operating Profit

La CGT suppose que W BUTLER se tient informé au mois le mois et demande quelle est la réaction de ce dernier sur la situation ? Le DRH déclare qu'il n'a pas à répondre à sa place. **La CGT déclare qu'on ne sent pas une volonté de bouger, de mener des actions stratégiques.**



La CGT s'étonne que l'entreprise n'ait aucun retour de sa part sur la situation. La DRH répond qu'il y a un pilotage avec des décisions qui sont prises comme le rachat de NWARE, la création de NXO Sécurité et qu'il y a une dynamique en cours.

- **Quelle est la part des litiges sur le total d'affacturage estimé à + 20M€**

L'évolution des litiges dans le recouvrement annonce L. GOUGET est un sujet sur lequel se penche actuellement pour l'améliorer, le but étant de facturer le plus vite et le mieux possible pour encaisser le plus tôt possible. Renégociation des conditions d'Eurofactor

- **Suppression de la carte affaire**

Certains collaborateurs ont reçu un courrier les informant de la suppression de la carte affaire. L. GOUGET précise que le coût est de 25 K par an et que l'entreprise a une ardoise de 10 K laissée par certains salariés. Renégociation avec le BNP pour faire baisser les coûts. Le DAF annonce donc que 45 cartes ont été retirées car les personnes n'en faisaient pas un usage assez important.

La CGT rappelle de ce fait que la convention collective devra ensuite être appliquée pour les avances de frais pour les personnes concernées.

3/ Rapport Explicite sur la situation économique et financière de NXTO France au 31/12/2015

Dans le compte de résultats on constate le retrait d'1 million d'euros, en plus des frais de siège en 2015. 700 K d'investissement qui rapportent 1M€ en 6 mois à W. BUTLER ! Un sacré bonne rentabilité pour le moins...

La redevance de la marque nextiraone, représentant un pourcentage du CA, sera retirée en 2016 en plus des managements fees versés à W BUTLER.

Tous les éléments n'ont pas pu être transmis aux experts d'Explicite malgré plusieurs relances.

Le Cabinet Explicite déclare que la direction leur a répondu que la somme de 550 K sur le second semestre 2015 perçue au titre du CICE, a été utilisée pour le développement commercial (communication, promotion, road-show, kick-off....) !!!

La CGT demande les clés de répartition des postes sur la somme perçue par le CICE. Le DAF répond qu'il donnera la liste des dépenses liées aux investissements et affirme que ces derniers sont supérieurs au montant alloué par le CICE.

Réduction depuis 2013 (notamment la ligne des indemnités) des frais de personnel expliquant l'amélioration du second semestre 2015, dont la majorité est passée lors du 1^{er} semestre suite aux salariés licenciés lors du PSE. Plus performants car il n'y a plus d'impact de ces indemnités.

La CGT relève que sachant que les frais de personnel dépendant directement de NXO Expansion (P. HEDDE et Intérim) s'élèvent à 1 M€ et que les frais d'intérim représentent 157 K, on peut en déduire le salaire annuel de P. HEDDE, soit plus de 800 K!

Indicateurs de l'activité En K€	2013	2014	2015	2013/ 2015	2015 2 nd Sem.
Chiffre d'affaires	242 109	234 681	224 559	-7%	112 007
Services récurrents	94 053	95 587	91 917	-2%	46 796
Services non-récurrents	46 645	42 669	40 148	-14%	19 253
Produits	101 411	96 425	92 494	-9%	45 958
Parc de contrat	131,0	94,4*	92,6*	-30%	NC

* : fév. 2015 pour 2014 et fév. 2016 pour 2015.

Ratio de l'activité	2013	2014	2015	2013/ 2015	2015 2 nd sem
Poids des Services	58,1%	58,9%	58,8%	+0,7pt	59,0%
Poids des Produits	41,9%	41,1%	41,2%	-0,7 pt	41,0%



Frais de personnel en KC	2013	2014	2015	variation		2015 1er Sem	2015 2e Sem
				KC	%		
Masse salariale	76 106	73 499	70 607	-2 892	-4%	41 078	29 529
Salaires	54 763	50 317	44 215	-6 102	-12%	22 959	21 257
CP, RTT, RC	8 174	6 229	5 208	-1 021	-16%	2 867	2 341
Primes et gratifications	7 201	10 329	8 154	-2 176	-21%	2 632	5 522
Indemnités	5 967	6 624	13 031	6 408	97%	12 622	410
Charges sociales	36 076	32 733	28 687	-4 046	-12%	14 586	14 101
FRAIS DE PERSONNEL INTERNE (hors réductions CS)	112 181	106 233	99 294	-6 938	-7%	55 664	43 630
CICE	-1 033	-1 300	-965	335	-26%	-415	-550
FRAIS DE PERSONNEL INTERNE	111 148	104 933	98 329	-6 603	-6%	55 249	43 080
Personnel extérieur	516	658	990	331	50%	498	492
FRAIS DE PERSONNEL	112 697	105 591	99 310	-6 272	-6%	55 747	43 572
Part des frais de personnel interne dans le CA	45,2%	44,4%	43,8%			50,3%	37,7%
Part des frais de personnel interne dans le CA (hors indemnités)	42,7%	41,6%	38,0%			38,8%	37,3%

Les ressources humaines (effectifs) :

- ✓ En 2015, les effectifs sont de 1 149 ETP. Ils se sont réduits de 28% par rapport à 2013 ;
- ✓ Le chiffre d'affaires par effectif a augmenté de 26% en 3 ans (principalement par la réduction des effectifs) ;
- ✓ Le poids des charges de personnel dans le chiffre d'affaires est passé de 46% (2013) à 38% (au 2nd semestre 2015).

Les ressources extérieures :

- ✓ Le poids des ressources extérieures est resté stable ces 3 dernières années et s'est réduit au 2nd semestre 2015 ;
- ✓ Le coût des marchandises a baissé de 16%. Il représentait 31% en 2013 contre 25% au 2nd semestre ;
- ✓ Les Fees ont augmenté de 48% en 3 ans. Ils représentent 8,5% du CA au 2nd semestre 2015 (contre 5% en 2013).

Depuis 2010, le chiffre d'affaires a baissé de 27%, soit une diminution de 6% par an, en moyenne.

Les services récurrents sont restés relativement stables par rapport aux services non récurrents qui ont reculé de 14% en 3 ans et les produits qui ont diminué de 9%.

Les services représentent 59% du chiffre d'affaires, contre 41% des Produits. Ces parts sont relativement stables depuis 2013.

La région GO représente 38% du chiffre d'affaires au 2nd semestre, suivie par la région NDF (37%) et la région GE (26%).

14% du parc de contrat sont à renouveler d'ici juillet 2016

Le segment « Commercial » représente 69% du parc

Profitabilité :

- ✓ Au 2nd semestre 2015, NXO a renoué avec la profitabilité du fait de la maîtrise des charges directes et des charges de personnel ;
- ✓ La marge de production s'est améliorée grâce à la progression de la marge sur Services (de 22,6% à 27,5% entre 2013 et 2nd semestre 2015). La marge sur Produits s'est dégradée (de 18,5% à 15,4%) ;
- ✓ Il existe des disparités de performance entre les régions : NDF est la moins performante malgré sa haute activité.

Productivité du personnel :

- ✓ Au 2nd semestre 2015, les frais de personnel sont couverts par l'activité (une 1^{ère} depuis au moins 2013).
- ✓ La mise à disposition Groupe a doublé (0,8 M€ en 2015).

Le CICE :

- ✓ Le CICE s'élève à 0,6 M€ ;
- ✓ Il a été utilisé pour financer, en partie, le développement commercial de NXO.

Politique d'investissement :

- ✓ La reprise de NXO a permis de dégager un goodwill (fonds de commerce) de 24,9 M€ ;
- ✓ Le taux de vétusté s'est considérablement réduit suite à la reprise ;
- ✓ Les immobilisations corporelles sont très faibles (150 K€, contre 986 K€ en juin 2015, il s'agit de valeur comptable). Quels sont investissements à venir ?

Politique de financement :

- ✓ NXO n'est pas endetté ;
- ✓ La non-reprise du passif de l'ancien NXO a permis d'améliorer considérablement la trésorerie qui s'élève à 25,8 M€ (+) contre -35 M€ au 1^{er} semestre, soit une génération de 60 M€ de cash.

Il reste 7 mois pour passer de - 2.8 M€ à 2.7 M€ !!!

Question de la CGT au DAF : est-ce que les variables seront encore la variable d'ajustement en fin d'année pour arriver à ce que l'on parvienne à l'équilibre ? L. GOUGET nie que le variable soit une variable d'ajustement

Le Cabinet explicite déclare qu'il lui manque des éléments pour pouvoir expliciter le fait que l'on passe de 4.6 M€ à - 2.8 M€

Les comptes de Butler Industries et ceux de NXO Expansion ne seront pas communiqués par la direction.

Les élus remontent aussi que les comptes des filiales n'ont pas été transmis alors qu'ils l'étaient auparavant.

Les élus déclarent deux motions :

1^{ère} motion du CE : « Nous constatons que le Cabinet EXPLICITE n'a pas eu accès à l'intégralité des éléments financiers demandés leur permettant compréhension de la situation financière.

En conséquence, les élus du CE ne peuvent pas avoir une compréhension exhaustive de l'évolution financière de notre entreprise.

En tout état de cause, compte tenu de l'histoire récente de notre entreprise, (chômage partiel, PSE, Redressement Judiciaire) il semble légitime de mettre à disposition du cabinet EXPLICITE ces informations économiques capitales.

- Les comptes consolidés du Groupe BUTLER
- Les comptes consolidés de NXTO Expansion.
- Les rapports des commissaires aux comptes
 - Rapport sur les comptes annuels
 - Rapports sur les conventions réglementées
- Les comptes de l'ensemble des filiales
- Le détail du budget prévisionnel 2016 sous forme PNL

Aussi, les représentants élus au comité d'entreprise sollicitent de la direction par la présente résolution la communication des chiffres et éléments demandés.



Il convient aussi à la demande des élus de répondre à leur demande visant à ne pas régresser dans les informations qui leur sont communiquées.

A défaut, les membres du CE donnent pouvoir à **Madame BEAUVAIS Agnes**, Secrétaire adjointe du CE, pour engager toutes actions judiciaires et devant toutes juridictions compétentes, visant à obtenir la communication des éléments demandés dans leur intégralité.

Vote unanime

Ils mandatent à cet effet, le cabinet **PARIENTE et Associés**, avocats à Paris, pour engager toutes actions judiciaires en ce sens.

2^{ème} motion du CE : Cabinet d'avocats PARIENTE à Paris mandaté. Adoptée à l'unanimité.

La CGT rappelle que le TGI de Paris a condamné en 2009 Nextiraone pour non diffusion de documents au Cabinet d'expertise.

4/ Avis du CE sur la situation économique et financière de NXTO France au 31/12/2015.

Dans le cadre de la consultation du comité d'entreprise sur la situation économique et financière de NXTO FRANCE, les élus du comité d'entreprise formulent les remarques et observations ci-dessous. Conformément à l'article L2323-12 du code du travail, l'avis du comité d'entreprise est transmis à l'organe chargé de la surveillance de l'entreprise, dont les élus attendent un retour.

Cet avis est notamment basé sur la présentation en CE du 22 juin 2016 réalisée par le cabinet d'expertise-comptable « Explicite », ceci, en complément du travail réalisé par les élus du CE.

La situation économique et financière présentée nous amène à nous interroger sur certains points et nous soumettons au conseil de surveillance les remarques et questions suivantes :

- Nous constatons que le chiffre d'affaires 2015 (225 M€) a diminué de 4% par rapport à 2014. Le budget prévoit une hausse de 5% pour l'année 2016. Néanmoins, à fin avril 2016 l'objectif n'est pas atteint (-1%). Cette situation nous inquiète et nous amène à nous interroger sur les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de 280 M€ d'ici 2018 (hors acquisitions).
- Nous notons que le rachat de NXO a permis d'améliorer notre rentabilité, puisque pour la 1^{ère} fois depuis plusieurs années, le résultat opérationnel du 2^e semestre 2015 dégage un excédent de 1,8 M€ (du fait du non-paiement des variables). Notre redressement semble initié mais très fragile : à fin avril 2016, le résultat opérationnel est déficitaire de -2,8 M€ (contre -1,7 M€ budgété et contre +1 M€ à la même période en 2015). Ces écarts interpellent et les élus souhaitent des précisions sur ce point.
- La marge de production globale s'est légèrement améliorée au 2nd semestre 2015, grâce notamment à la progression de la marge Services (+4 pts) à 27,5% pour le 2nd semestre 2015. Néanmoins, nous nous inquiétons sur la marge Produits qui s'est réduite, de 18,5% en 2013 à 15,4% au 2nd semestre 2015. Cette activité représente 41% de notre chiffre d'affaires. S'agit-il d'une volonté de l'entreprise ou de conséquence du marché ?
- Nous soulignons que la rentabilité provient aussi de la mobilisation des salariés :
 - o Les frais de personnel dans le chiffre d'affaires représentent 38% (pour le 2nd semestre 2015) contre environ 45% depuis 2013. Pour mémoire, le taux de frais de personnel est de 46% en moyenne pour le secteur (source : base DIANE, bureau Van Dijk).
 - o Désormais (en moyenne), chaque ETP assure 195 K€ de chiffre d'affaires en 2015 contre 155 K€ en 2013.
 - o La productivité a augmenté plus fortement que le coût unitaire du travail (+27% en 3 ans contre +22%).
- Nous constatons que la structure financière s'est améliorée suite au rachat. Nous rappelons que cette opération a généré beaucoup de mécontentement de la part de nombreux fournisseurs et sous-traitants, avec qui les salariés de l'entreprise doivent gérer la situation au quotidien.
- Enfin, nous regrettons que l'expert-comptable n'ait pas obtenu l'ensemble des informations demandées : les comptes consolidés de Butler Industries et NXO Expansion.
Par ailleurs les élus demandent la communication des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2015 ainsi que sur les conventions règlementées

5/ Réponses du Conseil d'Administration seconde série de questions sur les Orientations Stratégiques

Point reporté au prochain CE

6/ Désignation de deux membres du CE au Conseil d'administration de NXTO France 2323-62CT

Proposition par les organisations syndicales d'un membre pour chaque collègue Etam et Cadres.

Etam : 8 voix pour M PHILIPPOT (CFDT) et 6 voix contre M OTTAVIANI
Cadres : 3 voix pour M SIMON (CFDT) et 5 voix pour M THOYER (CGT)

Ms THOYER et PHILIPPOT sont donc élus

7/ Point de situation post PSE

Point de situation connue sur la situation des salariés




Right management suit encore le cas de 7 personnes. Un suivi mensuel est adressé à la DRH.

Point de situation sur les salariés n'ayant pas touché leur supra-légale ou prime retraite

Aujourd'hui il reste 17 primes au total dont 3 retraites et 14 primes supra légales qui n'ont pas encore été payées.

Bilan des actions menées

L'avocat du CE a été sollicité à ce sujet et différents courriers ont été rédigés auprès du mandataire judiciaire et de l'administrateur. Eddy THOYER, élu CGT et représentant des salariés Nextiraone fait remonter le fait qu'un rendez-vous pour un entretien avec une personne de chaque OS doit être pris pour parler directement avec Mme LELOUP., la mandataire Les élus du CE interpellent le président d'administration de NXTO France, M BUTLER en lui envoyant ce courrier :



NXTO France
12 rue de Chaligny
75012 PARIS
www.nextiraone.fr

NXTO France
30, cours Albert 1^{er}
75008 PARIS

A l'attention de M. Walter BUTLER
Toulouse, le 23 Juin 2016

Lettre Recommandée avec AR

Objet : PSE NXTO France

Monsieur le Président,

Nous attirons votre attention sur le courrier rédigé et lu en séance de Comité d'Entreprise NXTO France le 23 Juin 2016.

Vous trouverez en pièce jointe ce courrier qui vous est destiné signé par les trois organisations syndicales représentatives.

Dans l'attente de votre retour,

Agnès BEAUVAIS
Secrétaire Adjointe au CE NXTO France

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, certains anciens salariés de Nextiraone, sortis de l'entreprise dans le cadre du PSE, demeurent en attente du règlement des indemnités prévues par le plan négocié avant le transfert.

Or nous ne parvenons pas à obtenir une réponse claire de la part du Mandataire judiciaire quant à la possibilité que ces créances soient acquittées dans le cadre de la procédure collective de la société.


Nous attirons votre attention sur le fait que ces sommes correspondent à des indemnités de rupture qui ont été présentées aux salariés concernés, lors du PSE, comme étant la contrepartie indemnitaire du processus de suppression d'emploi dans lequel ils s'inscrivaient alors à l'initiative de leur employeur, en sorte qu'ils ne peuvent légitimement comprendre qu'elles ne leur soient pas réglées. Ces créances représentent cumulativement une somme totale inférieure à 150 000 €, soit un montant qui n'apparaît pas démesuré au regard du coût global du processus de transfert d'entreprises qui a abouti à la liquidation de Nextiraone France.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments, il nous apparaît juste et légitime que ces salariés voient ces indemnités réglées spontanément par NXTO France, indépendamment de leur exigibilité dans le cadre de la procédure collective.


Nous nous permettons donc de formuler conjointement, avec conviction, cette demande auprès de l'entreprise.

Vous remerciant de votre retour écrit, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de sentiments distingués

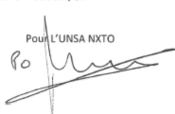
Pour la CFDT



Pour la CGT



Pour L'UNSA NXTO



8/ Agences NXTO France

- Point sur le déménagement de Marseille

Une série de locaux avaient été visités et la conclusion était que ceux de DHL à l'estaque pouvaient convenir, sauf qu'ils demeurent chers, 200 €/m² mais qui représenterait tout de même une économie de loyer. La direction réfléchit aussi à la possibilité de rester dans les locaux actuels en ne conservant qu'un étage. La décision sera prise d'ici quelques jours.

9/ Information en vue d'une consultation sur le projet de fermeture du site d'Angers

- **Quelles incidences financières, quels impacts commerciaux, quels impacts pour les salariés ? Qui est le décisionnaire des fermetures ?**
- Date prévisionnelle de fermeture, le 30 novembre 2016. Economie annuelle de 8.040 euros

Site	Superficie actuelle	Loyer annuel H.C	TOTAL
BEAUCOUZE - ANGERS	67	8 040 €	8 040 €

Il y a deux itinérants à Angers dont le rattachement est prévu à Nantes, ce qui double le temps de trajet habituel depuis leurs domiciles :

Libellé fonction	Etablissement	Agence Actuelle	Distance Actuelle	Temps Actuel	Agence Future	Distance Future	Temps Futur
Expert	NXTO BEAUCOUZE	NXTO BEAUCOUZE	23 KM	28 MN	NXTO NANTES	88 KM	1 H 00
Expert	NXTO BEAUCOUZE	NXTO BEAUCOUZE	29 KM	24 MN	NXTO NANTES	111 KM	1 H 06

Les élus remontent que l'augmentation de kilomètres parcourus engendreront aussi des frais et se posent la question de la réalité d'une économie en fermant ces locaux. La DRH précise que c'est une économie qui peut paraître mineure mais l'approche pour la direction consiste en une vision plus globale pour rationaliser le parc immobilier, et fermer un certain nombre de petites agences. La confirmation de la fermeture sera annoncée au CHSCT début juillet au plus tard.

La CGT pointe les conséquences sur l'image de l'entreprise auprès de la concurrence

10/ Information en vue d'une consultation sur le projet de fermeture du site de Metz

- **. Quelles incidences financières, quels impacts commerciaux, quels impacts pour les salariés ? Qui est le décisionnaire des fermetures ?**



Date prévisionnelle de fermeture, le 30 novembre 2016. Economie annuelle de 16.614 euros

Site	Salariés au 30/04/2016	Superficie actuelle	Loyer annuel H.C	Charges	TOTAL
METZ	5	125	15 864 €	750 €	16 614 €

Il y a 5 itinérants à Metz dont le rattachement est prévu à Nancy, ce qui double, triple ou quadruple le temps de trajet habituel depuis leurs domiciles !

Libellé fonction	Etablissement	Agence Actuelle	Distance Actuelle	Temps Actuel	Agence Future	Distance Future	Temps Futur
Business Developer Managed Services	NXTO METZ	NXTO METZ	10 KM	11 MN	NXTO NANCY	58 KM	45 MN
Services Account Manager	NXTO METZ	NXTO METZ	8 KM	17 MN	NXTO NANCY	62 KM	48 MN
Expert	NXTO METZ	NXTO METZ	42 KM	31 MN	NXTO NANCY	97 KM	1 H 08 MN
Expert	NXTO METZ	NXTO METZ	38 KM	30 MN	NXTO NANCY	93 KM	1 H 06 MN
Expert	NXTO METZ	NXTO METZ	6 KM	10 MN	NXTO NANCY	70 KM	56 MN

La CGT remonte le fait que si les salariés sont rattachés à Nancy ils perdront les deux jours de sécurité sociale auxquels ils ont droit.

Le projet de fermeture serait pour la fin de l'année ; la solution serait d'identifier une nouvelle agence pour rassembler les agences de Metz et Nancy dans de nouveaux locaux annonce la direction.

11/ Validation convention avocat juillet – octobre 2016

La convention s'arrêtant au mois de juin, il est proposé de la renouveler jusqu'à début octobre, jusqu'à la nouvelle mandature, et ce pour un montant de 3000 € HT.

Consultation : 1 abstention – 13 voix pour

12/ Information/consultation sur le projet de rupture conventionnel de M Guillaume DEMBAK, membre suppléant du Comité d'Entreprise

Consultation à bulletins secrets cette fois-ci suite à la suspension de la décision par l'inspecteur du Travail arguant d'un vice de forme pour le vote à mains levées lors d'un précédent CE.

Consultation : 9 voix pour (CFDT & UNSA) et 3 voix contre (CGT et Sud) 1 abstention

13/ HUMANIS

- **Concernant BMS+, quel est le moyen d'adhésion proposé par Humanis (courrier, mail...) ?**
Notice explicative envoyée par la DRH à l'ensemble des salariés. Certains ont reçu un dossier par courrier et d'autres par mail. Il convient de renvoyer le dossier pour ceux qui le souhaitent, sachant que l'adhésion au contrat BMS+ doit concerner l'ensemble des membres de la famille déjà adhérente à Humanis. Tarif : 3.50 €/adulte et 1.60€/enfant.
- **Point Agirc Arrco**

Une seule personne dédiée pour l'ensemble du Canton pour traiter les dossiers concernant les personnes qui partent à la retraite et dont la mise à jour est primordiale

14/ NXO Sécurité

- **Information relative à la prise de participation de NXTO France dans le capital de NXO Sécurité**
NXTO France va prendre une participation majoritaire à hauteur de 51 % de NXO Sécurité et 49% détenus par NXO Expansion pour des raisons de coûts liés aux licences informatiques et utilisation. Cela est plus compréhensible au niveau des collaborateurs
- **Point d'avancement du projet : acceptation, refus, ressources**
Douze personnes sur 14 ont accepté et deux personnes ont refusé et sont donc toujours salariés de NXTO France et rattachés à Nxo Sécurité
- **Précisions sur clés de répartitions entre NXO Sécurité et NXTO France**
Refacturation pour les services faits par NXTO France comme ça l'est pour Expert (paye, compta, loyer) ; pour la marge c'est en construction au niveau des équipes. Présentation sera faite au CE prochainement.

15/ Vote pour le choix du cabinet d'expertise pour les comptes du CE 2016

Deux offres proposées, le Cabinet Lenglard et le Cabinet Sémaphores



Consultation : 1 abstention et 12 voix pour le Cabinet Lenglard

16/ Points sur les effectifs par région

HEADCOUNT	31/12/2015	31/01/2016	29/02/2016	31/03/2016	30/04/2016	31/05/2016
Administratifs	168	164	164	163	163	163
Services	801	800	597	589	579	570
Commerce	272	279	278	277	271	263
Total CDI	1 041	1 043	1 039	1 029	1 013	996
CDD	4	5	5	5	4	3
Intérim	4	2	1	1	0	0
Alternance	95	95	95	94	93	92
CFC	0	0	0	0	0	0
Total	1 144	1 145	1 140	1 129	1 110	1 091
Dont ALD	16	16	16	16	16	17

La CGT relève que les départs s'accroissent et demandent jusqu'à quand les ruptures conventionnelles vont continuer.

17/ Vie de l'entreprise :

- **Point sur le défraiement des Etam**
 Forfait grand déplacement sans justificatif refusé désormais dans Notilus. La DRH affirme qu'aucune modification n'a été faite mais que pour se conformer à la législation, l'Urssaf demande des justificatifs. La DRH affirme qu'en forçant dans l'outil les frais passent. Les élus rétorquent que les salariés ne sont pas réglés.
- **Point sur Négociations hôtelières de Rueil**
 Pas encore traité.
 Distribution de tickets restaurant pendant 4 jours et venue d'un food truck sur le parking. Reste à savoir où les salariés vont se restaurer sachant qu'ils n'ont pas le droit de manger dans les locaux.
 La CGT demande de faire évoluer la position sur le télétravail concernant l'ADV notamment les personnes qui auront un temps de trajet conséquent suite au déménagement. La direction répond qu'elle avisera au cas par cas mais que la disposition pour ce service ne changera pas.
 La CGT demande si les parkings sur St Denis dont l'entreprise est propriétaire ont été vendus. La direction semble découvrir la chose et tiendra les élus informés.
- **Point sur les négociations en cours**
 En cours de rédaction sur les projets d'accord du vote électronique et le droit syndical, les autres sont en cours de négociation. Disponibles pour début juillet pour qu'il y ait une réunion fin juillet pour en discuter.
- **Point sur le remplacement des commerciaux de Nancy**
 La CGT demande s'ils seront remplacés. La direction répond par l'affirmative
- **NWARE : quelles suites ?**
 Rachat en pré pack cession. Une soixantaine de personnes rattachées à NXO Experts et une vingtaine de personnes qui seront à Rueil. La marque sera conservée. S. KOENING sera le responsable.
- **Dédits de formation : quelles sont les règles ?**
 Dédit de formation lorsque qu'il y a des formations au-dessus de 3500 €. Ce dédit doit être signé avant la formation.
 La CGT déclare que cela relève d'une information au CE
- **Les nouveaux numéros de téléphone permettent-ils d'accéder aux urgences localement ?**
 Oui selon la direction prochainement

18/ Questions diverses.

Demande de diffusion de la présentation sur les objectifs.

La CGT demande quelles personnes et pour quels métiers il existe une clause de non concurrence. En général cela concerne la population commerciale majoritairement mais aussi le management répond la direction.

La CGT soulève le point sur la note de service diffusée par la direction pour le remplacement des badges pour le site de Rueil et la mention de 10€ à payer en cas de perte de ce dernier par un salarié. La CGT déclare que selon arrêt de la cour de cassation a rendu une entreprise n'a pas à faire payer la perte des badges, matériel nécessaire pour travailler. La direction dit que le fait de l'écrire ne va pas dire qu'il va le faire !!!